

# **Commune de Parenty**

**Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal**

**séance du 16 septembre 2022.**

**Le vendredi 16 septembre 2022, à 20 heures, sur convocation du maire Serge Depraiter, les membres du Conseil municipal se sont réunis en mairie de Parenty.**

**Étaient présents : Serge Depraiter - Olivier Delsaux - Philippe Duboëlle - Frédéric Dupend - Carine Fourcroy - Michel Gourlain - Marie-France Huchin - Élisabeth Lemor - Ludovic Lozinguez - Julien Mailly - Rémi Marbeuf.**

**Étaient absents excusés : Marie Andrieu, Sébastien Hibon qui a donné procuration à Julien Mailly, Damien Leduc et Thomas Peron.**

**Philippe Duboëlle est désigné secrétaire de séance.**

**Le procès verbal de la séance du 10 juin 2022 étant adopté à l'unanimité des membres, le Conseil est invité à débattre les points à l'ordre du jour.**

## **Rédaction du PV**

Lors de la séance du CM du 10 juin 2022, suite à la sollicitation de la secrétaire de mairie Marie-Anne Deruelle, le Conseil charge cette dernière d'assurer la rédaction du procès verbal précédemment assurée par Philippe Duboëlle. Au regard des remarques apportées par ce dernier et qui portent en particulier sur des erreurs, des oubliés ou l'absence de précisions qui ont nécessité un travail de réécriture, les membres du Conseil décident à l'unanimité de lui confier à nouveau la rédaction du PV.

## **Rentrée des classes 2022**

Les 142 élèves appartenant au regroupement pédagogique intercommunal de Parenty, Bezinghem et Doudeauville (RPI) ont fait leur rentrée le jeudi 1er septembre dernier.

Deux nouvelles enseignantes ont rejoint Mme Wallois et Sophie Vasseur au sein de l'équipe pédagogique, il s'agit d'Honorine Macrez et d'Amandine Venel.

Parmi les 25 élèves inscrits en classe de CP, 8 d'entre-eux résident à Parenty. S'agissant de la classe de CE1 qui compte 19 élèves, 7 émanent de la commune, précise le maire.

Le ministère de l'Education nationale ayant opté pour le maintien du protocole "au socle", soit le niveau le plus bas mis en place depuis le début de la pandémie (lavage des mains, aération, ménage quotidien), les interventions d'ordre sanitaire se concentrent pour l'essentiel dans la désinfection quotidienne des toilettes assurée par Stéphanie Caron un quart d'heure/jour.

## **Etat des finances de la commune**

Serge Depraiter dresse un bilan des finances de la commune à ce jour. Le montant de trésorerie disponible s'élève à 130 487 euros. A ceci s'ajoutent les sommes à recevoir, à savoir les subventions allouées aux réalisations effectuées en 2021 (remplacement de la toiture de la salle des fêtes, entretien de la voirie, city-stade...), soit un montant total de 59 456 euros qui devrait être versé courant octobre 2022.

## Panneaux de signalisation et sécurité

La mise en place de panneaux de signalisation s'impose à certains endroits de la commune.

C'est le cas :

- rue aux Hêtres du fait d'une future limitation du poids total autorisé en charge (PTAC) restreint à 7,5 tonnes. Parallèlement, les agriculteurs qui empruntent régulièrement cette voie seront conviés à une réunion d'information par le maire. Toujours à propos de la rue aux Hêtres, sur proposition de M. le maire et pour des raisons de sécurité de circulation, le Conseil vote à l'unanimité en faveur d'un arrêté d'interdiction de stationnement des deux côtés de la rue, depuis la rue de La Forêt jusqu'au chemin de La Rouge-Mare;
- à hauteur du ParenCity où l'on observe des vitesses élevées voire un non respect du stop ce qui s'accompagne d'un risque d'accidentologie pour les enfants qui fréquentent cet espace. La réalisation de deux dos d'âne associé à la pose de panneaux limitant la vitesse à 30 km/h s'impose. Un panneau indicateur « ParenCity » sera placé en bordure de l'espace de loisirs ;
- impasse du bois de Caumont. Suite aux études conduites par les services de l'Etat portant sur la vétusté des ponts, il ressort que celui qui autorise l'accès au bois de Caumont ne peut, selon l'étude, supporter une charge supérieure à 3,5 tonnes ce qui, là encore, nécessite la pose d'un panneau d'information ;
- rue de Campaliame, compte-tenu de l'étroitesse de la voie et des nouvelles constructions, il est proposé de limiter la vitesse à 30 km/h. La section concernée ira du panneau de limitation existant à la rue Au Hêtres.
- à Thubeauville ou encore à Campaliame les vitesses excessives observées nécessitent un réflexion, charge à la commission des travaux de faire des propositions dans ce sens.

Un point complet sera fait lors du prochain Conseil afin de valider les travaux à réaliser. Pour autant, les membres du Conseil se prononcent favorablement pour que la pose de panneaux rue aux Hêtres, rue Campaliame et au ParenCity ainsi que la réalisation de deux dos d'âne puissent être entrepris dès que possible.

En outre, tant pour des raisons de sécurité que de présence intempestive de véhicules de type camping-cars, le Conseil valide la fermeture de l'entrée du ParenCity afin d'interdire l'accès aux engins motorisés par la pose de deux bornes en bois et un système anti-intrusif. Les véhicules se rangeront sur le parking végétalisé situé côté abribus, la pose d'un panneau P viendra matérialiser cette obligation.

## Points divers

- Evolution de la comptabilité des communes : M. le maire signale la mise en place, dès cette année, d'un nouveau référentiel budgétaire comptable pour les collectivités appelé M57 dont l'ambition est d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités dont celle de Parenty.
- Mutuelle du personnel : Serge Depraiter informe que depuis cette année, les communes ont l'obligation de rembourser 15€/mois sur la mutuelle santé de leurs agents. Charge à ces derniers de présenter une facture acquittée de leur mutuelle santé pour en bénéficier.
- Extinction de créance : M. le maire précise avoir été informé par la perception de la prise en charge, par la commune, de créances irrécouvrables dues par des redevables de la commune (cantine, bibliothèque...) et dont l'existence

remonte aux années 2014, 2015 et 2016, soit la somme totale de 215,65 euros. Sur proposition du maire, le Conseil se prononce pour l'admission en non-valeur des titres concernés apurant par là même la situation de ces créances anciennes.

- Sécurité au Parencty : Rémi Marbeuf précise que Dominique Pecron a proposé son concours pour la réalisation d'un garde corps qui enjambera la tête de pont située à l'entrée du Parencty afin d'assurer la sécurité des enfants et d'un garage à vélos qui sera fixé sur l'un des pignons de l'abribus. Le Conseil valide la proposition.  
Ludovic Lozinguez suggère la réalisation d'un passage réservé aux piétons pour accéder à l'abribus. Michel Gourlain estime que cette zone étant prochainement limitée à 30 km/h, cela ne s'avère pas nécessaire.  
Toujours à propos de la sécurité au Parencty, Julien Demailly demande à ce que le port du casque par les enfants qui pratiquent du vélo soit rendu obligatoire.
- Aménagement du centre du village : ce dossier important qui figurait au programme de cette mandature fait l'objet d'un travail de réflexion qui se poursuit en collaboration avec les techniciens dédiés des collectivités territoriales. Une première ébauche réalisée par le cabinet d'études chargé d'élaborer des propositions pourrait faire l'objet d'une présentation au Conseil courant octobre. De même, en attendant la validation du PLUi, certains chiffrages telle que l'évaluation du prix du terrain par les Domaines ou encore celle liée aux coûts de déconstruction des bâtiments agricoles qui s'y trouvent vont être conduits, l'objectif avancé par le maire étant de pouvoir commencer à structurer le dossier dans le cadre des demandes de subventions à venir, le soutien des collectivités pour mettre en œuvre un tel projet s'avérant incontournable, insiste Serge Depraiter. Pour rappel, le coût d'études conduites par les experts se chiffre à un peu plus de 40 000 euros.
- Accès au défibrillateur : relayé dans sa prise de parole par Julien Demailly, Sébastien Hibon absent à la réunion demande à ce que le défibrillateur cardiaque situé dans la salle du Conseil puisse être positionné de manière à pouvoir bénéficier d'un accès libre et suggère de créer une liste de personnes disposant des compétences pour assurer les premiers soins dans l'attente des premiers secours. Il informe en outre qu'il a adressé le calendrier des matchs de foot à Parenty à Philippe Duboëlle pour publication sur la page Facebook Parenty. De plus, il souligne qu'il est interdit de tailler les haies avant le 31 juillet du fait de la réglementation relevant de la biodiversité.
- Accès à l'eau au cimetière : Elisabeth Lemor signale la difficulté à actionner le poussoir du nouveau robinet d'eau situé en haut du cimetière, un robinet qui présente l'avantage d'économiser l'eau. M. le Maire suggère de ne conserver qu'un seul robinet au regard de l'évolution de la consommation d'eau au cimetière qui est passée de 14 m<sup>3</sup> en 2020 à 80 m<sup>3</sup> en 2021.
- Abribus de Ponteratu : Marie-France Huchin signale que l'abribus situé à Ponteratu se trouve dans un facheux état. Serge Depraiter signale qu'il sera démonté.
- Ecole : Sur demande de Mme Wallois, directrice du RPI, Carine Fourcroy souhaite que la liste des enfants de Parenty susceptibles de faire la prochaine rentrée scolaire lui soit fournie. M. le Maire demande à Marie-Anne Deruelle, la secrétaire de mairie, de bien vouloir fournir à nouveau ce document à Mme Wallois en apportant les mises à jour nécessaires.
- Aménagement intérieur des vestiaires : Rémi Marbeuf indique que les travaux

vont reprendre cet hiver avec notamment la pose de panneaux BA13.

- Lecture : Philippe Duboëlle rappelle qu'une étagère a été posée dans l'abribus situé au ParenCity et invite les représentants de La Bibliothèque à y déposer des ouvrages destinés prioritairement aux enfants et ados.
- Création d'un circuit de cyclo-cross : la réalisation de cet équipement à l'intérieur de l'espace boisé qui se situe en prolongement du terrain de foot demeure d'actualité. Philippe Duboëlle propose que ce projet qui nécessite des travaux d'éclaircissement, le retrait de souches et la création de buttes puisse être conduit au cours de l'hiver par les conseillers volontaires.
- Implantation d'une rangée d'arbres au ParenCity : Philippe Duboëlle rappelle que lors de la création du ParenCity, il avait été convenu d'implanter une rangée d'arbres sur la bordure du terrain opposée à celle des vestiaires afin d'apporter de l'ombrage en été et de renforcer l'aspect esthétique du lieu. Il s'est rendu sur le terrain avec Michel Gourlain afin d'effectuer les mesures préliminaires. Après étude, il propose la plantation d'un rang constitué d'une quinzaine de tilleuls à petites feuilles espacés entre-eux de 5,50 m afin d'optimiser les stationnement des véhicules à l'occasion des grands rassemblements. Et suggère d'acquérir les arbres dans le cadre de l'opération « Plantons le décor » dont la date limite de commande est fixée au 17 nov prochain. Le coût de la dépense qui comprend l'achat de 15 tilleuls 6/8cm (27 euros l'unité), de kits protection lapins, de 15 tuteurs en épicea de 2,50 m et des ligatures est évalué pour un montant total de 530 euros. La plantation sera réalisée le 10 ou 11 décembre (date de livraison) par des conseillers volontaires avec la participation du Conseil junior ainsi que le propose Julien Mailly. Le Conseil émet un vote favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré.